

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1214

10 juin 2010

### SOMMAIRE

<b>Adurlajos S.A.</b> .....	<b>58260</b>	<b>HDF Sicav DIV (Lux)</b> .....	<b>58254</b>
<b>Athena Advisory</b> .....	<b>58262</b>	<b>HDF Sicav DIVM (Lux)</b> .....	<b>58241</b>
<b>Athena II Advisory</b> .....	<b>58262</b>	<b>HDF Sicav SPE (Lux)</b> .....	<b>58237</b>
<b>Avolon Investments S.à r.l.</b> .....	<b>58233</b>	<b>HDF Sicav SP (Lux)</b> .....	<b>58254</b>
<b>Barwa 1 Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>58263</b>	<b>HSBC International Select Fund</b> .....	<b>58254</b>
<b>Betonvest S.A.</b> .....	<b>58262</b>	<b>HSBC Portfolios</b> .....	<b>58259</b>
<b>Café-Brasserie SINDY, S.à.r.l.</b> .....	<b>58271</b>	<b>KBL Richelieu Luxembourg</b> .....	<b>58270</b>
<b>Capital Management Advisors Group S.A.</b> .....	<b>58263</b>	<b>LUXBOND Advisory</b> .....	<b>58260</b>
<b>Carlyle/Riverstone Participations S.à r.l.</b> .....	<b>58263</b>	<b>Lux-Fiduciaire Gestion S.à r.l.</b> .....	<b>58265</b>
<b>Cidron Food Services S.à r.l.</b> .....	<b>58237</b>	<b>Messer Finance S.A.</b> .....	<b>58267</b>
<b>Clariden Leu (Lux)</b> .....	<b>58270</b>	<b>M&amp;G European Property Finance Compa- ny S.à r.l.</b> .....	<b>58226</b>
<b>Collaguna (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>58242</b>	<b>M&amp;G European Property Holding Compa- ny S.à r.l.</b> .....	<b>58226</b>
<b>Crown Premium Private Equity Technolo- gy Ventures</b> .....	<b>58232</b>	<b>Mindgate S.A.</b> .....	<b>58271</b>
<b>Dune Stratégie S.à r.l.</b> .....	<b>58238</b>	<b>Neerveld 101-103 S.à r.l.</b> .....	<b>58226</b>
<b>Ecobuild s.à r.l.</b> .....	<b>58271</b>	<b>NevaFunds</b> .....	<b>58265</b>
<b>EURO EJENDOMME Hotelfonds I SICAV- FIS</b> .....	<b>58227</b>	<b>Orco Property Group</b> .....	<b>58267</b>
<b>F.24 Tendances Carrelages S.à r.l.</b> .....	<b>58230</b>	<b>Private Placement Fund</b> .....	<b>58270</b>
<b>FABS Luxembourg I SA</b> .....	<b>58237</b>	<b>Qosimo Investments S.à r.l.</b> .....	<b>58232</b>
<b>FGI Participations S.A., SPF</b> .....	<b>58265</b>	<b>Skype Global S.à r.l.</b> .....	<b>58255</b>
<b>Frentab S.A.</b> .....	<b>58271</b>	<b>Société Civile Immobilière Gavarnie</b> .....	<b>58263</b>
<b>G.C.E. S.A.</b> .....	<b>58259</b>	<b>Sotreca</b> .....	<b>58267</b>
<b>Global Fund Selection Sicav</b> .....	<b>58265</b>	<b>Souverain Private Equity SA, SICAR</b> .....	<b>58237</b>
<b>G.T.O. Invest S.A.</b> .....	<b>58227</b>	<b>The MC Russian Market Fund</b> .....	<b>58266</b>
<b>HDF Sicav DIVA (Lux)</b> .....	<b>58226</b>	<b>Vectura Sàrl</b> .....	<b>58271</b>
		<b>Zion GmbH</b> .....	<b>58261</b>

**M&G European Property Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 34.253.300,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 92.191.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010060796/12.

(100060391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**M&G European Property Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 86.034.900,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.471.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010060797/12.

(100060390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**Neerveld 101-103 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.778.

Le bilan de la Société au 31 juillet 2009 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010060798/13.

(100060389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**HDF Sicav DIVA (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 136.905.**EXTRAIT**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Jean-Paul Gruslin (résidant en Belgique), Phillipe Lhoest (résidant en Belgique), Christopher Wetherhill (résidant aux Bermudes) et Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

*Pour HDF SICAV DIVA (LUX)*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010060923/17.

(100059931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**EURO EJENDOMME Hotelfonds I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 145.762.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010060801/11.

(100060033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**G.T.O. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124-126, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 152.728.

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Guido OMENETTO, commerçant, demeurant à L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "G.T.O. INVEST S.A. ".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce en général.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription*

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Guido OMENETTO, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Guido OMENETTO, commerçant, né à Dissay-sous-Courcillon (France) le 5 septembre 1964, demeurant à L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Madame Sandra WOLFF, comptable, née à Ettelbruck, le 20 janvier 1972, demeurant à L-7463 Pettingen, 9, Chemin d'Essingen.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4) Le siège de la société est fixé à L-4940 Bascharage, 124-126, avenue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: OMENETTO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 07 avril 2010. Relation: CAP/2010/1193. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 avril 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010060800/163.

(100059968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

## **F.24 Tendances Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 152.726.

### STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt avril,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

Monsieur Kim ROLLINGER, né le 17 octobre 1983 à Luxembourg, technicien-coordonateur, demeurant à L-3396 Roeser, 8a, rue du Cimetière,

Monsieur Antonio CALABRO, né le 6 février 1962 à Metz (France), musicien, demeurant à F-57255 Ste Marie aux Chênes, 2, rue de Normandie,

Monsieur Joël PACI, né le 25 février 1957 à Villerupt (France), indépendant, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Fossé,

lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant - ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et vente de carrelages et de produits annexes et tous travaux y relatifs, l'organisation, l'animation, le spectacle, l'exposition et la vente d'objets publicitaires.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "F.24 TENDANCES CARRELAGES S.à.r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à dans la commune de Reckange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.-EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### Titre III. - Administration et Gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil dix

#### *Souscription et Libération*

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Kim ROLLINGER, technicien-coordonateur, demeurant à L-3396 Roeser, 8a, rue du Cimetière . . . . .	20 parts sociales
Monsieur Antonio CALABRO, musicien, demeurant à F-57255 Ste Marie aux Chênes, 2, rue de Normandie, . . . . .	29 parts sociales
Monsieur Joël PACI, indépendant, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Fossé, . . . . .	51 parts sociales
TOTAL: . . . . .	100 Cent parts sociales

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (1.100.-euros).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.



*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Joël PACI, né le 25 février 1957 à Villerupt (France), indépendant, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Fossé,

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la seule signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-3980 WICKRANGE, 4-6 rue des Trois Cantons

DONT ACTE, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rollinger, Calabro, Paci, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 21 avril 2010. Relation: RED/2010/516. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 28 avril 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010060807/109.

(100059960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**Crown Premium Private Equity Technology Ventures, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 79.204.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010060809/10.

(100060023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**Qosimo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.080.800,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.315.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique effective au 3 mai 2010 que:

- Monsieur Tameem Abdulhusein Ebrahim, demeurant au 1 Jalan Kuala #15-01, Singapore 239639, Singapore, a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société à compter du 3 mai 2010;
- Monsieur Winston Batanghari, demeurant au #12-03, The Light au Cairnhill Singapore 229768, Singapore a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société à compter du 3 mai 2010;
- Monsieur Soengeng Wibowo, demeurant au 22 Newton Road, # 23-07, Singapour 307990, Singapour, a été nommé gérant de catégorie A de la Société à compter du 3 mai 2010 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 MAY 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010062105/20.

(100060881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.



**Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.300,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of the month of May.

before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 6<sup>th</sup> May 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 6<sup>th</sup> May 2010 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one million eight hundred thousand (1,800,000) category A shares (divided into classes A1 to A5) and all twenty-nine thousand seven hundred ninety-three (29,793) category C shares (divided into classes C1 to C5) in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The agenda of the meeting was as follows:

*Agenda*

- Subscription to further shares of the Company by Avolon (Aerospace) Limited, a company limited by shares, incorporated under the laws of Ireland and having its registered office at 75 St Stephen's Green, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 477 632, being a shareholder of the Company as set forth in the table below, increase of the issued share capital of the Company by two United States Dollars and seven cents (USD 2.07) to eighteen thousand three hundred United States Dollars (USD 18,300) by the issue of two hundred and seven (207) category C shares (subdivided into classes C1 to C5) (the "New Category C Shares") all as set forth in the table below for a total issue price of two United States Dollars and seven cents (USD 2.07) against the contribution in kind (the "Contribution") of two hundred and seven (207) class B shares in Avolon Aerospace Limited, an exempted private company limited by shares with registered office at PO Box, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered under number MC-233212 ("Aerospace") against the issue of the New Category C Shares; approval of the value of two United States Dollars and seven cents (USD 2.07) of the Contribution, allocation from the amounts contributed (in kind) for an amount equal to the nominal value of the New Category C Shares to the capital;

Subscriber	number and class of shares
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	42 C1
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	42 C2
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C3
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C4
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C5
Total Category C . . . . .	<u>207</u>

- Consequential amendment of article 5 of the articles to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at eighteen thousand three hundred United States Dollars (USD 18,300) represented by one million eight hundred and thirty thousand (1,830,000) shares divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) category A shares (split into classes A1 to A5) and thirty thousand (30,000) category C shares (split into classes C1 to C5) subdivided into classes as follows:

*Category A:*

three hundred and sixty thousand (360,000) class A 1 shares,  
 three hundred and sixty thousand (360,000) class A 2 shares,  
 three hundred and sixty thousand (360,000) class A 3 shares,

three hundred and sixty thousand (360,000) class A 4 shares,  
three hundred and sixty thousand (360,000) class A 5 shares,

*Category C:*

six thousand (6,000) class C 1 shares,  
six thousand (6,000) class C 2 shares,  
six thousand (6,000) class C 3 shares,  
six thousand (6,000) class C 4 shares, and  
six thousand (6,000) class C 5 shares,  
each with a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.“

All of the above having been agreed, the Meeting passed the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to accept the subscription by Avolon (Aerospace) Limited, a company limited by shares, incorporated under the laws of Ireland and having its registered office at 75 St Stephen's Green, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 477 632 and being a shareholder of the Company, here represented by Me Nora Filali, prenamed, by virtue of one of the proxies here above mentioned, to two hundred and seven (207) category C shares (subdivided into classes C1 to C5) (the "New Category C Shares") all as set forth in the table below for a total issue price of two United States Dollars and seven cents (USD 2.07):

Subscriber	number and class of shares
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	42 C1
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	42 C2
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C3
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C4
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C5
Total Category C . . . . .	<u>207</u>

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by two United States Dollars and seven cents (USD 2.07) to eighteen thousand three hundred United States Dollars (USD 18,300) by the issue of the New Category C Shares for a total issue price of two United States Dollars and seven cents (USD 2.07). The total issue price of two United States Dollars and seven cents (USD 2.07) for the New Category C Shares is fully paid by Avolon (Aerospace) Limited, a shareholder of the Company, against the Contribution.

The Contribution has been further described and valued by the Director of the Company pursuant to a valuation report dated 6 May 2010 (which valuation report shall remain attached hereto to be registered with the present deed). The conclusion of this report is as follows:

“In view of the above, the Director believes that the value of the Contribution in Kind being the Shares amounts to at least two United States Dollars and seven cents (USD 2.07), being at least equal to the subscription price of the New Category C Shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind).”

The Meeting resolved to approve the value of two United States Dollars and seven cents (USD 2.07) of the Contribution.

The Meeting resolved to amend article 5 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned .

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Avolon Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 mai 2010 by acte du notaire soussigné, par encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur M<sup>e</sup> Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que la totalité des un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de catégorie A (divisées en classes A1 à A5) et la totalité des vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize (29.793) parts sociales de catégorie C (divisées en classes C1 à C5) émises de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale et les associés de la Société déclarent qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

#### *Ordre du jour*

- Souscription à de nouvelles parts sociales de la Société par Avolon (Aerospace) Limited, une company limited by shares de droit irlandais, ayant son siège social au 75 St Stephen's Green, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 477 632, étant un associé de la Société tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous ; augmentation du capital social de la Société de deux Dollars des Etats-Unis et sept cents (USD 2,07) à dix-huit mille trois cents Dollars des Etats-Unis (USD 18.300) par l'émission de deux cent sept (207) parts sociales de catégorie C (divisées en classes C1 à C5) (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C») toutes tel que décrit dans le tableau ci-dessous pour un prix total d'émission de deux Dollars des Etats-Unis et sept cents (USD 2,07) contre l'apport en nature (l'«Apport») de deux cent sept (207) parts de classe B de Avolon Aerospace Limited, une exempted private company limited by shares ayant son siège social au Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman enregistrée sous le numéro MC-233212 («Aerospace») contre l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ; approbation de l'évaluation de l'Apport à deux Dollars des Etats-Unis et sept cents (USD 2,07), allocation du montant apporté (en nature) d'un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C au capital ;

Souscripteur	Nombre et classe de part sociales
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	42 C1
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	42 C2
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C3
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C4
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C5
Total Catégorie C . . . . .	207

- Modification conséquente de l'article 5 des statuts tel qu'indiqué ci-après:

Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit mille trois cents Dollars des Etats-Unis (USD 18.300) divisé en un million huit cent trente mille (1.830.000) parts sociales divisées en un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de catégorie A (divisée en classes A1 à A5) et trente mille (30.000) parts sociales de catégorie C (divisée en classes C1 à C5), réparties en classes comme suit :

#### *Catégorie A*

trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A1,  
trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A2,  
trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A3,  
trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A4,  
trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A5,

#### *Catégorie C :*

Six mille (6.000) parts sociales de classe C1  
Six mille (6.000) parts sociales de classe C2  
Six mille (6.000) parts sociales de classe C3  
Six mille (6.000) parts sociales de classe C4  
Six mille (6.000) parts sociales de classe C5

d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante :

*Résolution unique*

L'Assemblée décide d'approuver la souscription par Avolon (Aerospace) Limited, une company limited by shares de droit irlandais, ayant son siège social au 75 St Stephen's Green, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 477 632, étant un associé de la Société, ici représentée par Me Nora Filali, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, de deux cent sept (207) parts sociales de catégorie C (divisées en classes C1 à C5) (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C» ) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous pour un prix total d'émission de deux Dollars des Etats-Unis et quatre cents (USD 2,07) :

Souscripteur	Nombre et classe de part sociales
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	42 C1
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	42 C2
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C3
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C4
Avolon (Aerospace) Limited . . . . .	41 C5
Total Catégorie C . . . . .	<u>207</u>

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société de deux Dollars des Etats-Unis et sept cents (USD 2,07) à dix-huit mille trois cents Dollars des Etats-Unis (USD 18.300) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C pour un pour un prix total d'émission de deux Dollars des Etats-Unis et sept cents (USD 2,07). Le prix total d'émission de deux Dollars des Etats-Unis et sept cents (USD 2,07) pour les nouvelles Parts Sociales de Catégorie A est entièrement payé par Avolon (Aerospace) Limited, un associé de la Société, contre l'Apport.

L'Apport a également été décrit et évalué par l'Administrateur de la Société conformément à un rapport d'évaluation daté du 6 mai 2010 (lequel rapport d'évaluation sera joint au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement). La conclusion de ce rapport est la suivante :

«Au vu de ce qui précède, l'Administrateur de la Société estime que la valeur de l'Apport en Nature, à savoir les Parts Sociales s'élève au moins à deux Dollars des Etats-Unis et sept cents (USD 2,07) qui équivaut au moins au prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C devant être émises par la Société (contre l'apport en nature).»

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport à de deux Dollars des Etats-Unis et sept cents (USD 2,07).

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts tels qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés a été clôturée.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française ; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé : N. FILALI, A. HERMELINSKI-AYACHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21298. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010060974/213.

(100075379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**Cidron Food Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 7.423.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.036.

En date du 20 avril 2010, l'associé Nordic Wholesale Services Limited, avec siège social au 26, Esplanade, JE2 3QA St. Helier, Jersey, a cédé 1 part sociale préférentielle de classe A à Nordic Wholesale Services S.à r.l. avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui l'acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

- Nordic Wholesale Services S.à r.l., précité, détient 14 846 parts sociales ordinaires et 1 part sociale préférentielle de classe A dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010061164/16.

(100059808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**FABS Luxembourg I SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 77.658.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2010061214/13.

(100060284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Souverain Private Equity SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 114.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010060813/11.

(100060015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**HDF Sicav SPE (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.265.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Jean-Paul Gruslin (résidant en Belgique), Phillipe Lhoest (résidant en Belgique), Christopher Wetherhill (résidant aux Bermudes) et Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour HDF SICAV SPE (LUX)  
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010060958/17.

(100059932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**Dune Stratégie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 152.766.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Noémie Vouaux, assistante de production, demeurant à 2, avenue du général Leclerc, F-54700 Mairières,
2. Monsieur Arthur Vouaux, gérant de Dune S.à r.l. (France), demeurant à 2, avenue du général Leclerc, F-54700 Mairières,
3. Monsieur Raphaël Gigante, employé technico-commercial, demeurant à 6, rue du Stade, F-54430 Rehon,
4. Monsieur Sébastien Betti, directeur d'entreprise, demeurant à 4, chemin des grands champs, F-89110 Villiers-sur-Tholon, lequel est représenté par Monsieur Raphaël Gigante, préqualifié en vertu d'une procuration datée du 14 avril 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes agissant ès qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Dune Stratégie S.à r.l., qui est constituée par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Dune Stratégie S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la maîtrise d'oeuvre de projets dans les techniques informatiques et de communication ou de concepts industriels assurant le suivi, la formation ainsi que la recherche de financement public et privé.

La Société peut aussi détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société peut emprunter sous toute forme.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, immobilière, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille euros (€ 15.000) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptées de la manière requise pour la modification des présents statuts.



Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des, ou nanties en faveur de, non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la seule signature du gérant technique (s'il y en a) ou la signature conjointe de deux gérants.

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.



8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, ou responsable en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

**Art. 9. Conflits.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la majorité prévue par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'entrée en vigueur des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité prévue par la loi concernant les décisions collectives et à la date à laquelle cette majorité est réunie). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, les décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (€)
Noémie Vouaux . . . . .	5.250	5.250
Arthur Vouaux . . . . .	5.250	5.250
Raphaël Gigante . . . . .	2.250	2.250
Sébastien Betti . . . . .	2.250	2.250
Total: . . . . .	15.000	15.000€

Preuve du paiement du prix de souscription de quinze mille euros (€ 15.000) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1,300.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à: L-3370 Leudelange, 5, zone industrielle de Grasbusch.
2. Monsieur Arthur Vouaux, gérant salarié de la société DUNE S.à.r.l. (France), demeurant à 2, avenue du général Leclerc, F-54700 Madières (France), né le 6 mars 1981 à Nancy (France), est nommé gérant unique de la Société avec pouvoir de signature exclusive pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: N. VOUAUX - A. VOUAUX - R. GIGANTE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17615. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

*Le Receveur (signé) Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-huit avril de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010062154/202.

(100061458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

### **HDF Sicav DIVM (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.906.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Jean-Paul Gruslin (résidant en Belgique), Philippe Lhoest (résidant en Belgique), Christopher Wetherhill (résidant aux Bermudes) et Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour HDF SICAV DIVM (LUX)  
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010060985/17.

(100059933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Collaguna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.520.

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

Colony Financial TRS L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, (USA), enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4725683,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 avril 2010.

C-VIII Laguna Holding, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, U.S.A., enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4757092,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 avril 2010.

Colony Distressed Credit Fund, L.P., un limited partnership, constitué selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant son siège statutaire au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) et le centre d'administration principale au 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, CA-90404 Santa Monica (USA), enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4537687, représentée par son associé commandité (general partner), Colony Capital Credit, L.P., un limited partnership, constitué selon les lois de l'Etat du Delaware (USA) et enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4537685, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) et son centre d'administration principale au 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, CA-90404 Santa Monica (USA), représentée par son associé commandité (general partner), Colony GP Credit LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4537683 et ayant son siège statutaire au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) et son centre d'administration principale au 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, CA-90404 Santa Monica (USA).

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 avril 2010.

Cz2 Laguna S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.960,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 avril 2010.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Collaguna (Lux) S.à r.l.» (ciaprès la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.520, ayant son siège social au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2496 en date du 23 décembre 2009, page 119790. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°55 en date du 8 Janvier 2010.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de soumettre la Société à la loi luxembourgeoise datée du 22 mars 2004 relative à la titrisation, tel que modifiée ("Loi Titrisation") et de modifier l'objet de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**" 4. Objet.**

4.1 L'objet de la Société est d'agir comme acquéreur et/ou émetteur dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

4.2 La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou l'acceptation de ces risques par la Société sera financée par

l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société.

4.3 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières, prêts ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques ou privées;

b) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Gérant ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autres;

c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, sureté ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt ou d'échange de valeurs mobilières, et de mise en pension;

e) conclure et exécuter des opérations sur instruments dérivés (incluant, sans être limitées, des swaps, des futures, des échanges, des produits dérivés et des options) et des transactions similaires;

f) prêter ou lever des fonds, émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatifs d'une dette (y compris par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

g) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou accepter ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

4.4 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toute opération quelconque qui soit directement ou indirectement liée à ou utile pour son objet social et qui peut promouvoir son accomplissement ou son développement."

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de refondre entièrement les statuts afin qu'ils aient la teneur suivante:

### **«Titre I<sup>er</sup> . - Général**

**1. Définitions.** Quand utilisés dans le présent Statuts les termes suivants auront le sens tel qu'indiqué ci-dessous.

"Actif" signifie, en relation avec un Compartiment, les actifs de ce Compartiment.

"Associé(s)" signifie tout détenteur de Part(s) Sociale(s).

"Associé(s) de Compartiment" signifie le(s) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) d'un Compartiment.

"Associé(s) du Compartiment 1" signifie le(s) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) du Compartiment 1.

"Compartiment" veut dire un patrimoine distinct et séparé des actifs et passifs de la Société au sens de la Loi de Titrisation et auquel des Actifs et Passifs de la Société seront alloués de temps à autre.

"Compartiment 1" signifie le Compartiment 1 créé par le Gérant.

"Gérant" signifie le gérant de la Société.

"Loi" signifie loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

"Loi Titrisation" signifie la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et ses modifications ultérieures.

"Part(s) Sociale(s) de Compartiment" signifie toute part sociale émise par la Société de temps à autre, en relation avec un Compartiment spécifique ou toute action allouée par le Gérant à un Compartiment spécifique.

"Parts Sociales du Compartiment 1" signifie les parts sociales auxquelles fait référence l'article 7.1 et qui sont à allouer ou déjà alloués au Compartiment 1 après création du Compartiment 1.

"Passif" signifie, en relation avec un Compartiment, le passif de ce Compartiment.

"Part(s) Sociale(s)" signifie toute part sociale émise par la Société.

"Société" signifie Collaguna (Lux) S.à r.l.

"Statuts" signifie les statuts de la Société et ses modifications ultérieures.

### **Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **2. Forme - Dénomination.**

2.1 La Société existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la Loi, ainsi que par les Statuts. La Société est soumise aux dispositions de la Loi Titrisation et se qualifie comme société de titrisation au sens de la Loi Titrisation.

2.2 La Société aura pour dénomination "Collaguna (Lux) S.à r.l."

### **3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3 Toutefois, le Gérant est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

3.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

### **4. Objet.**

4.1 L'objet de la Société est d'agir comme acquéreur et/ou émetteur dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

4.2 La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou l'acceptation de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société.

4.3 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

(a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières, prêts ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques ou privées;

(b) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Gérant ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;

(c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, sureté ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

(d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt ou d'échange de valeurs mobilières, et de mise en pension;

(e) conclure et exécuter des opérations sur instruments dérivés (incluant, sans être limitées, des swaps, des futures, des échanges, des produits dérivés et des options) et des transactions similaires;

(f) prêter ou lever des fonds, émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatifs d'une dette (y compris par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

(g) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou accepter ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

4.4 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toute opération quelconque qui soit directement ou indirectement liée à ou utile pour son objet social et qui peut promouvoir son accomplissement ou son développement.

### **5. Compartiments.**

5.1 En conformité avec la Loi Titrisation, le Gérant peut créer un ou plusieurs Compartiments correspondant chacun à une partie séparée du patrimoine de la Société.

5.2 Sous réserve de l'article 5.4 ci-dessous, tous les actifs alloués à un Compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs et créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

5.3 Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du rachat du remboursement total des dettes de la société attribuable à un Compartiment et à la satisfaction totale et au paiement de toutes les obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de telles dettes ou de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans un tel Compartiment, le Gérant peut allouer de tels actifs à un ou plusieurs autres Compartiments ou au patrimoine général de la Société.

5.4 Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment spécifique peuvent être payées depuis le patrimoine général de la Société ou peuvent être réparties par le Gérant entre les Compartiments au pro rata des actifs de ces Compartiments ou sur une telle autre base considérée comme appropriée.

5.5 Le Gérant peut allouer toute Part Sociale à un Compartiment, étant entendu qu'une Part Sociale ne peut être allouée qu'à un seul Compartiment à la fois.

5.6 Le Gérant ou ses mandataires établiront et maintiendront des comptes séparés pour chaque Compartiment.

5.7 La liquidation d'un Compartiment est décidée par le Gérant.

**6. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **7. Capital social.**

7.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600.) représenté par douze million six cent mille (12.600.000) Parts Sociales de Compartiment 1. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un dixième de centime d'Euro (EUR 0.001).

7.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte nette, pour faire des distributions à des Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

7.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux, sauf stipulation contraire des Statuts.

7.4 La Société pourra procéder au rachat de parts sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds (ou des réserves distribuables) seraient suffisants et disponibles.

Un tel rachat ne pourra intervenir qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 18.2 des statuts.

Durant toute la période de détention par la Société des parts sociales rachetées, tous les droits attachés à celles-ci (droits de vote, de participation à la distribution des dividendes, etc) seront suspendus.

### **8. Registre des parts - Indivisibilité.**

8.1 Toutes les Parts Sociales seront enregistrées dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société à son siège social.

8.2 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Associés comme le propriétaire des Parts Sociales.

8.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **9. Transfert des parts.**

9.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

9.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

9.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

9.4 Tout transfert de Parts Sociales sera enregistré par acte notarié ou sous seing privé et sera uniquement valable vis-à-vis de la Société ou des tiers quand il sera notifié à la Société ou accepté par celle-ci conformément à l'article 190 de la Loi.

## **Titre IV. - Obligations, Titres et Autres instruments de dette**

**10. Nominatif ou au Porteur.** La Société pourra émettre des obligations, titres et autres instruments de dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres et autres instruments de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur. La Société ne pourra pas procéder à une offre public dans la mesure où elle sera interdite par la Loi

## **Titre V. - Gérance et Réviseur(s) d'entreprises agréé(s)**

### **11. Gérance.**

11.1 La Société est gérée par le Gérant. Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

11.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

**12. Pouvoirs du gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

**13. Représentation de la société.** La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.



#### **14. Délégation et Mandataires du gérant.**

14.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

14.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de leur mandat.

#### **15. Responsabilité du gérant.**

15.1 Le Gérant ne contracte, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi Luxembourgeoise.

#### **16. Réviseur(s) d'entreprises.**

16.1 Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par le Gérant.

16.2 Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) par Commission de Surveillance du Secteur Financier.

16.3 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont rééligible(s).

### **Titre VI. - Assemblée générale des associés**

#### **17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

17.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

17.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

17.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Associé ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

17.4 Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

17.5 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

#### **18. Tenue des assemblées générales.**

18.1 Les Associés sont convoqués aux assemblées générales ou consultés par écrit à l'initiative du Gérant ou des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

18.2 Une convocation écrite à toute assemblée générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

18.3 Les assemblées générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

18.4 Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

18.5 Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute assemblée générale.

18.6 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

18.7 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

#### **19. Majorités.**

19.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la proportion du capital social représentée.

19.2 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

19.3 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

#### **20. Les assemblées des associés de compartiment.**

20.1 Les Associés de Compartiment d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale pour décider de toute question en relation exclusive avec ce Compartiment, sauf les distributions de profits.



20.2 Chaque Associé de Compartiment possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient dans le Compartiment concerné.

20.3 Sauf disposition ou stipulation contraire dans la loi ou les présent Statuts, les résolutions de l'assemblée des Associés de Compartiment sont prises à la majorité simple des Associés du Compartiment concerné, selon le cas, présents ou représentés et votant.

## **Titre VII. - Exercice social - Droit de distribution sur les parts**

### **21. Exercice social.**

21.1 L'année sociale commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

21.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du Gérant et des Associés envers la Société.

21.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

21.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'assemblée générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### **22. Droit de distribution sur les parts.**

22.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

22.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 7 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

22.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués, toujours à condition que la Société dans son ensemble ait généré des profits. Les profits nets globaux de la Société seront distribués à chaque Compartiment en proportion du profit net généré par ce Compartiment et le montant calculé de telle façon qu'il pourra être alloué au Compartiment concerné, en tant que profit distribuable, sera alors réparti et payé aux Associés de Compartiment de ce Compartiment en proportion avec leur nombre de Parts Sociales de Compartiment que les Associés de Compartiment détiennent.

22.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

22.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant sous réserve des règles de distribution contenues dans l'article 21.3 ci-dessus et à condition:

22.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

22.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## **Titre VIII. - Liquidation**

**23. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### **24. Liquidation.**

24.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

24.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre IX. - Loi applicable**

**25. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi et la Loi Titrisation.»

### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction en anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Colony Financial TRS L.L.C., a limited liability company, established under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, (USA), being registered with Delaware Division of Corporations under number 4725683

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 29<sup>th</sup>, 2010.

C-VIII Laguna Holding, L.L.C, a limited liability company established under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, (USA), being registered with Delaware Division of Corporations under number 4757092

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 29<sup>th</sup>, 2010.

COLONY DISTRESSED CREDIT FUND, L.P., a limited partnership established under the laws of the State of Delaware (USA) and registered with the Delaware Register under number 4537687 with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) and principal place of business at 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, CA-90404 Santa Monica (USA), represented by its general partner, Colony Capital Credit, L.P., a limited partnership established under the laws of the State of Delaware (USA) and registered with the Delaware Register under number 4537685 with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) and principal place of business at 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, CA-90404 Santa Monica (USA), represented by its general partner, Colony GP Credit L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware (USA) and registered with the Delaware Register under number 4537683 with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) and principal place of business at 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, CA-90404 Santa Monica (USA).

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 29<sup>th</sup>, 2010.

Cz2 Laguna S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.960,

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 30<sup>th</sup>, 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of " ColLaguna (Lux) S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.520, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2496 of 23 December 2009, page 119790. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 55 of 8 January 2010, page 2606.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to submit the Company to the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") and to amend the object clause of the Company which shall read as follows:

**" 4. Object.**

4.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

4.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

4.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

- (a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities, loans, or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;
- (b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Manager or any person appointed for such purpose shall approve at such time;
- (c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;
- (d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;
- (e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;
- (f) lend or raise funds, issue bonds, notes or any other form of debt instruments (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and
- (g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

4.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development."

#### *Second resolution*

The shareholders resolve to fully restate the articles of association so they read as follows:

### **“Chapter I. - General**

**1. Definitions.** When used in these articles of association, the following terms shall have the meanings set out below.

"Articles" means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

"Assets" means, in relation to a Compartment, the assets of such Compartment.

"Company" means Collaguna (Lux) S.à r.l.

"Company Law" means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

"Compartment" means a distinct and separated part of the assets and liabilities of the Company within the meaning of the Securitisation Law and to which Assets are and Liabilities are allocated from time to time.

"Compartment 1" means the Compartment 1 created by the Manager.

"Compartment 1 Shareholder(s)" means the holder(s) of the Compartment 1 Share(s).

"Compartment 1 Shares" means the shares referred to in Article 7.1 to be allocated or allocated to Compartment 1 upon its creation by the Manager.

"Compartment Shareholder (s)" means the holder(s) of the Compartment Share(s).

"Compartment Share(s)" means any shares issued by the Company from time to time in relation to a specific Compartment or any share(s) allocated by the Manager to a specific Compartment.

"Liabilities" means, in relation to a Compartment, the liabilities of such Compartment.

"Manager" means the manager of the Company.

"Securitisation Law" means the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time.

"Share(s)" means any share issued by the Company. "Shareholder(s)" means any holder of a Share.

### **Chapter II. Name, Registered office, Object, Compartments and Duration**

#### **2. Form - Corporate name.**

2.1 The Company exists under the form of a "Société à responsabilité limitée" and is governed by the Company Law and by the Articles. The Company is subject to the Securitisation Law and qualifies as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of that law.

2.2 The Company will exist under the corporate name of "Collaguna (Lux) S.à r.l."

#### **3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 However, the Manager is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager of the Company.

#### **4. Object.**

4.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

4.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

4.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities, loans, or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Manager or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(f) lend or raise funds, issue bonds, notes or any other form of debt instruments (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

4.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

#### **5. Compartments.**

5.1 In accordance with the Securitisation Law, the Manager is entitled to create one or more Compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

5.2 Subject to article 5.4 below, all assets allocated to a Compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that Compartment.

5.3 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a Compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that Compartment, there remain assets under such Compartment, the Manager may allocate such assets to one or several other Compartment(s) or to the general estate of the Company.

5.4 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific Compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Manager between the Company's Compartments on a pro rata basis of the assets of those Compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

5.5 The Manager may allocate any Share to a Compartment, it being understood that a Share can be allocated only to one Compartment at a time.

5.6 The Manager or its delegates shall establish and maintain separate accounting records for each Compartment.

5.7 The liquidation of a Compartment is decided by the Manager.

**6. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

### Chapter III. - Capital, Shares

#### 7. Share capital.

7.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) represented by twelve million six hundred thousand (12,600,000) Compartment 1 Shares. Each share has a nominal value of one tenth of Euro Cent (EUR 0.001).

7.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

7.3 All Shares will have equal rights, except where provided to the contrary in these Articles.

7.4 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that funds (or free reserve) are sufficient and available.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the shareholders which fulfils the conditions as to attendance and majority laid down in Article

18.2 of the Articles.

During the time that the redeemed shares are held by the Company, all the rights attached to them (voting rights, participation in distribution of dividends, etc...) will be suspended.

#### 8. Registration of shares - Indivisibility.

8.1 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.

8.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

8.3 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 9. Transfer of shares.

9.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

9.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

9.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law.

9.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Company Law.

### Chapter IV. - Bonds, Notes and Other debt instruments

**10. Registered or Bearer form.** The Company may issue bonds, notes or any other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form. The Company is not able to make public offerings to the extent prohibited by the Company Law.

### Chapter V. - Management and Registered independent auditor(s)

#### 11. Management.

11.1 The Company is managed by the Manager. The Manager needs not to be Shareholder.

11.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

**12. Power of the manager.** In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

**13. Representation of the company.** The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

#### 14. Delegation and Agent of the managers.

14.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### 15. Liability of the manager.

15.1 The Manager may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by it in the name of the company, provided such commitments comply with the Articles and the Luxembourg law.

## **16. Registered independent auditor(s).**

16.1 The accounts of the Company are audited by one or more registered independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Manager.

16.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

16.3 The registered independent auditor(s) is/are re-eligible.

## **Chapter VI. - General meeting of shareholders**

### **17. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.**

17.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

17.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

17.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

17.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

17.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

### **18. Holding of general meetings.**

18.1 The Shareholders shall be convened to general meetings or consulted in writing at the initiative of the Manager or Shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

18.2 Written notice of any general meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

18.3 General meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

18.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

18.5 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any general meeting.

18.6 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of June of each year.

18.7 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

### **19. Majorities.**

19.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

19.2 The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

19.3 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

### **20. Meetings of the compartment shareholders.**

20.1 The Compartment Shareholders of a Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment, but excluding the distribution of profits.

20.2 Each Compartment Shareholder is entitled to a number of votes equal to the number of his Compartment Shares in the relevant Compartment. Compartment Shareholders may vote either in person or by giving a proxy in writing to another person who need not be a shareholder.

20.3 Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the Compartment Shareholders' meeting for the relevant Compartment are passed by a simple majority of the relevant Compartment Shareholders, as the case may be, present or represented and voting.



## Chapter VII. - Business year – Distribution right of shares

### 21. Business year.

21.1 The Company's financial year starts on the first (1<sup>st</sup>) day of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

21.2 Each year, the Manager shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the Manager and Shareholders towards the Company.

21.3 Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

21.4 The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

### 22. Distribution right on shares.

22.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

22.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 7 hereof or as increased or reduced from time to time.

22.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed, always provided that the Company as a whole has generated net profits. The overall net profit of the Company shall be distributed to each Compartment proportionate to the net profit that such Compartment has generated and the so calculated amount which can be allocated to the relevant Compartment as distributable profit shall then be apportioned and paid to the Compartment Shareholder of such Compartment proportionate to the number Compartment Shares such Compartment Shareholder holds.

22.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

22.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager subject to the distribution provision contained in article 21.3 above and provided that:

22.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

22.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

## Chapter VIII. - Liquidation

**23. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 24. Liquidation.

24.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

24.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter IX. - Applicable law

**25. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Company Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.



Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mai 2010. Relation: LAC/2010/19903. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010060997/651.

(100075630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**HDF Sicav DIV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.901.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Jean-Paul Gruslin (résidant en Belgique), Phillippe Lhoest (résidant en Belgique), Christopher Wetherhill (résidant aux Bermudes) et Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

*Pour HDF SICAV DIV (LUX)*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061012/17.

(100059934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**HDF Sicav SP (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.713.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Jean-Paul Gruslin (résidant en Belgique), Phillippe Lhoest (résidant en Belgique), Christopher Wetherhill (résidant aux Bermudes) et Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

*Pour HDF SICAV SP (LUX)*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061056/17.

(100059935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**HSBC International Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 84.174.

—  
EXTRAIT

- Monsieur Julien Coquet a démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 31 mars 2010.

- Monsieur David Silvester a démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 31 mars 2010.

*Pour HSBC International Select Fund*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061123/13.

(100059937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 94.449,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

—  
In the year two thousand and ten, on the eighth day of the month of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “Skype Global S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 141.496, incorporated on September 8, 2008 under the name of “SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.”, by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) on September 29, 2008, under number 2374, page 113938. The articles of association of the Company have been amended for the last time on April 6<sup>th</sup>, 2010 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Bob Scharfe, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Paul Florin, juriste, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Paul Florin, juriste, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The agenda of the present meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of USD 309.80 so as to bring it from its current amount of USD 94,146 to USD 94,455.80 by the issue of 3,098 class A shares, 3,098 class B shares, 3,098 class C shares, 3,098 class D shares, 3,098 class E shares, 3,098 class F shares, 3,098 class G shares, 3,098 class H shares, 3,098 class I shares, and 3,098 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of USD 7,916,009.60; subscription to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares by Skype Management, L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands).

B. Miscellaneous.

(B) At a first extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on April 1<sup>st</sup>, 2010 with the same agenda before Maître Carlo Wersandt, prenamed, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, it was resolved to implement a portion of the share capital increase envisaged in the agenda. The issued share capital of the Company was accordingly increased by an amount of USD 207.70 through the issue of a total of 20,770 shares. At a second extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on April 6<sup>th</sup>, 2010 with the same agenda before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, it was resolved to implement a further portion of the share capital increase envisaged in the agenda. The issued share capital of the Company was accordingly increased by an amount of USD 78.20 through the issue of a total of 7,820 shares. At the present meeting, the issued share capital of the Company will be increased by a further amount of USD 17.60 so as to bring it from its current amount of USD 94,431.90 to USD 94,449.50 by the issue of a total of 1,760 shares, each with a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of USD 449,715.20.

(C) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders are attached to the pre-mentioned deed of April 1<sup>st</sup>, 2010 or to the prementioned deed of April 6<sup>th</sup>, 2010, as applicable.

(D) It appears from the attendance list that all shareholders and all nine million four hundred and forty-three thousand one hundred and ninety (9,443,190) shares in issue are represented at this meeting.

(E) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(F) The present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out above.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were passed by unanimous decision:

*First resolution*

The shareholders noted that the April 1st, 2010 meeting had resolved that the increase of the issued share capital of the Company would be effected in more than one step. The present general meeting of the Company resolved on the increase of the issued share capital of the Company by an amount of USD 17.60 so as to bring it from its current amount of USD 94,431.90 to USD 94,449.50 by the issue of 176 class A shares, 176 class B shares, 176 class C shares, 176 class

D shares, 176 class E shares, 176 class F shares, 176 class G shares, 176 class H shares, 176 class I shares, and 176 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of USD 449,715.20.

*Second resolution*

Skype Management L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), acting through its general partner Skype Management GP, Ltd., an exempted limited company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), represented by Me Bob Scharfe by virtue of a proxy dated 8 April 2010, subscribed to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each by a contribution in cash in an amount of four hundred forty-nine thousand seven hundred fifteen United States dollars and twenty cents (USD 449,715.20), which was unanimously approved by all the shareholders.

Out of this amount; an amount of seventeen United States Dollars and sixty cents (USD 17.60) is allocated to the share capital and the remaining four hundred and forty-nine thousand six hundred and ninety-seven United States Dollars and sixty cents (USD 449,697.60) is allocated to the issue premium.

Evidence of the payment to the Company was shown to the undersigned notary.

*Third resolution*

To reflect the capital increase, the general meeting of the Company unanimously resolved to amend article 6.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **6.1.** The share capital is set at ninety-four thousand four hundred forty-nine United States dollars and fifty cents (USD 94,449.50).

It is divided into ten (10) classes of shares consisting of:

- nine hundred forty-four thousand four hundred ninety-five (944,495) class A shares (the "Class A Shares");
- nine hundred forty-four thousand four hundred ninety-five (944,495) class B shares (the "Class B Shares");
- nine hundred forty-four thousand four hundred ninety-five (944,495) class C shares (the "Class C Shares");
- nine hundred forty-four thousand four hundred ninety-five (944,495) class D shares (the "Class D Shares");
- nine hundred forty-four thousand four hundred ninety-five (944,495) class E shares (the "Class E Shares");
- nine hundred forty-four thousand four hundred ninety-five (944,495) class F shares (the "Class F Shares");
- nine hundred forty-four thousand four hundred ninety-five (944,495) class G shares (the "Class G Shares");
- nine hundred forty-four thousand four hundred ninety-five (944,495) class H shares (the "Class H Shares");
- nine hundred forty-four thousand four hundred ninety-five (944,495) class I shares (the "Class I Shares"); and
- nine hundred forty-four thousand four hundred ninety-five (944,495) class J shares (the "Class J Shares");

All these nine million four hundred and forty-four thousand nine hundred and fifty (9,444,950) shares in registered form, have a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and are all subscribed and fully paid-up."

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A été tenue une assemblée extraordinaire des associés de «Skype Global S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496, constituée le 8 septembre 2008, sous la dénomination de «SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.» suivant acte reçu du notaire Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1120, page 113938 du 29 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 avril 2010 par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Me Bob Scharfe, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Paul Florin, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Paul Florin, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société par un montant de USD 309,80 afin de le porter de son montant actuel de USD 94.146 à USD 94.455,80 par l'émission de 3098 parts sociales de classe A, 3098 parts sociales de classe B, 3098 parts sociales de classe C, 3098 parts sociales de classe D, 3098 parts sociales de classe E, 3098 parts sociales de classe F, 3098 parts sociales de classe G, 3098 parts sociales de classe H, 3098 parts sociales de classe I et 3098 parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix de souscription de USD 7.916.009,60 ; souscription par Skype Management, L.P., une société exempted limited partnership, organisée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands).

B. Divers.

(B) Lors d'une première assemblée extraordinaire des associés de la Société qui a été tenue le 1<sup>er</sup> avril 2010 par devant Maître Carlo Wersandt, prénommé, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, il a été décidé d'effectuer une partie de l'augmentation du capital envisagée dans l'ordre du jour. Le capital social de la Société a, conformément à l'ordre du jour, été augmenté par un montant de USD 207,70 par l'émission d'un total de 20.770 parts sociales. Lors d'une seconde assemblée extraordinaire des associés de la Société qui a été tenue le 6 avril 2010 par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, il a été décidé d'effectuer une autre partie de l'augmentation du capital envisagée dans l'ordre du jour. Le capital social de la Société a, conformément à l'ordre du jour, été augmenté par un montant de USD 78,20 par l'émission d'un total de 7.820 parts sociales. A la présente assemblée, le capital social de la Société sera augmenté par un montant additionnel de USD 17,60 afin de le porter de son montant actuel de USD 94.431,90 à USD 94.449,50 par l'émission d'un total de 1.760 parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix total de souscription de USD 449.715,20.

(C) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui à l'enregistrement. Les procurations des associés représentés sont annexées à l'acte prémentionné du 1<sup>er</sup> avril 2010 ou à l'acte prémentionné du 6 avril 2010, selon le cas.

(D) Il résulte de la liste de présence que tous les associés et toutes les neuf millions quatre cent quarante-trois mille cent quatre-vingt dix (9.443.190) parts sociales sont représentées à la présente assemblée.

(E) Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(F) La présente assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessus.

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées :

#### *Première résolution*

Les associés ont noté que l'assemblée du 1<sup>er</sup> avril 2010 avait décidé que l'augmentation du capital social de la Société se fera en plusieurs fois. La présente assemblée générale de la Société a décidé de l'augmentation du capital social de la Société par un montant de USD 17,60 afin de le porter de son montant actuel de USD 94.431,90 à USD 94.449,50, par l'émission de 176 parts sociales de classe A, de 176 parts sociales de classe B, de 176 parts sociales de classe C, de 176 parts sociales de classe D, de 176 parts sociales de classe E, de 176 parts sociales de classe F, de 176 parts sociales de classe G, de 176 parts sociales de classe H, de 176 parts sociales de classe I, et de 176 parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix total de souscription de USD de 449.715,20.

#### *Deuxième résolution*

Skype Management L.P., une exempted limited partnership, organisée et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), agissant par son associé commandité Skype Management GP, Ltd., une exempted limited partnership, organisée et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), représentée par Me Bob Scharfe en vertu d'une procuration datée du 8 avril 2010 a souscrit aux nouvelles parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un cent américain (USD

0,01), chacune par apport en numéraire d'un montant de quatre cent quarante-neuf mille sept cent quinze dollars américains et vingt cents (USD 449.715,20), ce qui a été unanimement approuvé par tous les associés.

De ce montant, un montant de dix-sept dollars américains et soixante cents (USD 17,60) est alloué au capital social et le solde de quatre cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et soixante cents (USD 449.697,60) est alloué au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société a été montrée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital, l'assemblée générale de la Société a unanimement décidé de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, qui va dorénavant prendre la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-neuf dollars américains et cinquante cents (USD 94.449,50).

Il est représenté par dix (10) classes de parts sociales consistant en :

- neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (944.495) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (944.495) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (944.495) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (944.495) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (944.495) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (944.495) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (944.495) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (944.495) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (944.495) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (944.495) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces neuf millions quatre cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante (9.444.950) parts sociales sous forme nominative, ont une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune et sont toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimées à EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française ; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les mandataires ont signés ensemble ont signés ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. SCHARFE, P. FLORIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16506. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010061067/215.

(100075864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**HSBC Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 147.223.

—  
EXTRAIT

- Monsieur Julien Coquet a démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 31 mars 2010.

*Pour HSBC Portfolios*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061131/12.

(100059954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**G.C.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 32/2, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 124.514.

—  
L'an deux mille dix, le deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "G.C.E. S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2A rue Massewee, L-6186 Gonderange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124514, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 705 du 25 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie GRISIUS, Finance B. Sc. Economies, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social au 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société du 2A rue Massewee, L-6186 Gonderange au 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg.

En conséquence, la première phrase de l'article 4 est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4. (première phrase).** "Le siège social est établie dans la commune de Luxembourg-Ville."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. HACK, S. HACKEL, S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 avril 2010. Relation: EAC/2010/4000. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010061133/51.

(100060203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**LUXBOND Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.522.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 avril 2010*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2009, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul KRAUS en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 17 juillet 2009 et approuve la cooptation de Madame Françoise THOMA à partir de la même date.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011:

M. Jean-Claude FINCK, président  
 M. Michel BIREL, vice-président  
 M. Ernest CRAVATTE, vice-président  
 M. John BOUR, administrateur  
 M. Gilbert ERNST, administrateur  
 M. Aly KOHLL, administrateur  
 M. Guy ROSSELJONG, administrateur  
 Mme Françoise THOMA, administrateur  
 M. Paul WARINGO, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Paul GASPARD pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010062099/33.

(100060690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

---

**Adurlajos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.109.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 23 avril 2010*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Alain PEIGNEUX et de M. Daniel ADAM de leur poste d'administrateurs B de la Société avec effet au 23 avril 2010;

- de nommer M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960, à Berchem-Sainte-Agathe, (Belgique) résidant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, au poste d'Administrateur B, de la Société avec effet au 23 avril 2010;



- de nommer M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968, à Watermael-Boitsfort (Belgique) résidant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, au poste d'Administrateur B, de la Société avec effet au 23 avril 2010. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013;

- d'accepter la démission de Read S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 23 avril 2010;

- de nommer DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 23 avril 2010. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013;

- de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 23 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Adurlajos S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010061135/27.

(100059889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

### Zion GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.723.

Im Jahre zweitausendzehn, am zwanzigsten April.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „ZION GmbH“, mit Sitz in L-2561 Luxemburg, 51, rue de Strasbourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 29. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 375 vom 19. Februar 2010, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten wurden seit der Gründung nicht mehr abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Romain Schumacher eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herr Raymond Thill.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Sylvie Dupont.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2561 Luxemburg, 51, rue de Strasbourg, nach L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy, mit sofortiger Wirkung;

2. Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzung;

3. Verschiedenes.

II. Die Anteilhaber sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift einzutragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

#### Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2561 Luxemburg, 51, rue de Strasbourg, nach L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy, mit sofortiger Wirkung.

Infolgedessen wird der erste Absatz von Artikel 2 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bertrange."

#### Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (1.000.- EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Schumacher, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. LAC/2010/17813. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010061136/51.

(100060113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Betonvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.928.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 avril 2010.*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au cours de l'année 2010 et qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 6 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010061155/15.

(100059938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Athena Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.020.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2010.*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2010 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

\* Monsieur Jacques Delen, demeurant à B - 2020 Antwerpen, Della Faillelaan, 62

\* Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon 287

\* Monsieur Serge Cammaert demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

A été réélu commissaire pour la même durée:

- Ernst & Young S.A. ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010061142/17.

(100060488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Athena II Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.418.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2010.*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2010:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

- Monsieur Jacques Delen, demeurant à B - 2020 Antwerpen, Della Faillelaan, 62

- Monsieur Philippe Havaux demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

- Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

A été réélu commissaire pour la même durée:

- Ernst & Young S. A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, Parc d'activité Syrdall

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010061143/17.

(100060480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Carlyle/Riverstone Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.545.

L'adresse de M. Christopher FINN, gérant, se situe désormais à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Carlyle/Riverstone Participations S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010061160/12.

(100059906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Capital Management Advisors Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.644.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 02 novembre 2009 à 16 heures.*

".....

Il résulte encore dudit procès-verbal que Monsieur Sabby MIONIS a également démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

..."

Le 02 novembre 2009.

*Pour CAPITAL MANAGEMENT ADVISORS GROUP S.A.*

Référence de publication: 2010061170/15.

(100059777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Barwa 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 119.010.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061200/11.

(100060280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Société Civile Immobilière Gavarnie, Société Civile.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg E 1.563.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU

1.- Madame Guiguite CLEES, docteur en droit, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster, née à Luxembourg, le 11 février 1947.

2.- Monsieur Marco NOSBUSCH, docteur en droit, demeurant à L-1545 Luxembourg, 13, rue Henri Frommes, né à Luxembourg, le 30 août 1943.

Lesquels comparants agissant en leur qualité d'associés et de gérants de la société civile "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GAVARNIE", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 2 juin 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 380 de 1987, page 18238, ont déclaré accepter au nom de la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil les cessions de parts suivantes intervenues entre parties en date du 25 mars 2010

- Cession de 250 (deux cent cinquante) parts de Monsieur Paul DUNKEL à Madame Guiguite CLEES, au prix de EUR 307.353.- (trois cent sept mille trois cent cinquante-trois euros).

- Cession de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de Monsieur Paul DUNKEL à Monsieur Marco NOSBUSCH, au prix de EUR 153.676.- (cent cinquante-trois mille six cent soixante-seize euros).

Suite à ces cessions de parts sociales la répartition actuelle des 1.000 (mille) parts sociales représentatives du capital social est la suivante:

- Monsieur Marco NOSBUSCH . . . . . 500 (cinq cents) parts  
- Madame Guiguite CLEES . . . . . 500 (cinq cents) parts

Ensuite les associés déclarent se réunir en assemblée générale et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Paul DUNKEL de ses fonctions de gérant et lui donnent décharge.

La société sera désormais gérée par les deux gérants restants savoir Madame Guiguite Clees et Monsieur Marco Nosbusch.

Chacun des gérants pourra engager la Société par sa signature individuelle pour les affaires courantes et ce jusqu'à concurrence de la somme de EUR 100.000. (cent mille euros).

Au-delà de ce montant la signature conjointe des deux gérants est requise.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.478,93 (deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-treize cents) représenté par 1.000 (cent) parts de EUR 2,47893 chacune."

*Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société au 2a, rue Jean-Baptiste Esch à L- 1473 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier la durée de la Société qui sera désormais illimitée et de modifier en conséquence les articles 3 et 17 des statuts comme suit:

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute par la volonté de l'une des parties et s'opère par une renonciation notifiée à tous les associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la société se fera par les soins de l'associé-gérant Monsieur Marco NOSBUSCH, ou à son défaut de Madame Guiguite CLEES ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes, droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. CLEES, M. NOSBUSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17585. Reçu vingt-sept mille six cent soixante et un euros soixante-quatorze cents 461.029,00 € à 5,00 % = 23.051,45 € + 2/10 = 4.610.29 € 27.661,74 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010061163/63.

(100059819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**FGI Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 119.808.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FGI PARTICIPATION S.A. S.P.F.  
Société Anonyme-Société de patrimoine familial  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010061228/13.

(100060421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**NevaFunds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 105.706.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEVAFUNDS*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010061176/12.

(100060272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Global Fund Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 65.035.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GLOBAL FUND SELECTION SICAV*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010061177/12.

(100060270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Lux-Fiduciaire Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 138.465.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 49.280,

représentée par:

- Madame Monique MALLER, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, et

- Monsieur André MEDER, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, le dernier nommé ici représenté par Madame Monique MALLER, pré-nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

agissant tous les deux en qualité de gérant de ladite société, avec pouvoir de l'engager valablement par leur signature individuelle.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante déclare être le seul associé dans la société à responsabilité limitée dénommée "LUX-FIDUCIAIRE GESTION S.à r.l." avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1387 du 5 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138465.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2946 du 11 décembre 2008.

Ensuite la comparante, agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associé unique nomme liquidateur:

La société à responsabilité limitée "LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l.", ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 49280.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M.Maller, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2010. Relation: EAC/2010/4998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010061178/58.

(100059961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061180/12.

(100060268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.



**Messer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 81.804.

L'administrateur M. Alex Schmitt de la Société susmentionnée a changé son adresse professionnelle depuis le 29 juin 2009 au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pour extrait conforme

Alex Schmitt

Administrateur

Référence de publication: 2010062103/14.

(100060768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

---

**Sotreca, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 26.396.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOTRECA

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061192/12.

(100060266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 44.996.

In the year two thousand and ten on the sixteenth of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Maître Fabien Debroyse, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg acting by virtue of resolutions taken by the board of directors of Orco Property Group S.A. on April 8, 2010. An excerpt of said resolutions, after having been signed in variety by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company Orco Property Group S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 44.996 (the Company") has been incorporated by deed of Maître Frank Baden on September 9, 1993 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 529. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx on April, 13, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. - According to article 5 of the articles of incorporation, the corporate capital has been fixed at forty-nine million three hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty euros sixty cents (EUR 49,338,850.60) represented by twelve million thirty-three thousand eight hundred sixty-six (12,033,866) shares without nominal value.

The corporate capital may be increased up to an amount of three hundred million and one euro and twenty cents (EUR 300,000,001.20) through the creation and issue of new shares without nominal value enjoying the same rights and privileges as already existing shares.

The board of directors of the Company is authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years ending on July 8, 2013.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the articles of association of the Company.

The board of directors of the Company is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The board of directors of the Company is authorized to issue such shares under and during the five years period referenced above without the shareholders having any preferential subscription rights.

When the board of directors of the Company effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the board of directors of the Company is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III. - Pursuant to this authorization, the board of directors of the Company has decided on April 8, 2010 to increase the capital of the company by an amount of five million eight hundred and twenty-two thousand euros (EUR 5,822,000), by the creation and the issue of one million four hundred and twenty thousand (1,420,000) new shares without nominal value.

The board of directors of the Company resolved to suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital.

According to the minutes of the meeting of the board of directors of the Company held on April 8, 2010,

- one million (1,000,000) new shares each at the par value of four euros and ten cents (EUR 4.10) have been subscribed by Lansdowne Capital S.A. with registered office at 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B87091), through a contribution in cash to the Company in the amount of five million euros (EUR 5,000,000) of which four million and one hundred thousand euros (EUR 4,100,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the remaining, i.e. nine hundred thousand euros (EUR 900,000) to the share premium account of the Company; and

- twenty thousand (20,000) new shares each at the par value of four euros and ten cents (EUR 4.10) have been subscribed by Alandia Investments, a société civile, with registered office at 29, rue Auguste Vacquerie, Paris, France (RCS Paris 511 927 220), through a contribution in cash to the Company in the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) of which eighty-two thousand euros (EUR 82,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the remaining, i.e. eighteen thousand euros (EUR 18,000) to the share premium account of the Company; and

- four hundred thousand (400,000) new shares each at the par value of four euros and ten cents (EUR 4.10) have been subscribed by Neptune Invest S.à r.l., with registered office at F-92086 Paris la Défense cedex, Tour Allianz Neptune, 20, place de Seine (RCS Nanterre 444 592 455), through a contribution in cash to the Company in the amount of two million euros (EUR 2,000,000) of which one million six hundred and forty thousand euros (EUR 1,640,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the remaining, i.e. three hundred sixty thousand euros (EUR 360,000) to the share premium account of the Company.

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

According to the powers granted to the board of directors of the Company by article 5 of the articles of association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the board of directors of the Company on April 8, 2010, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is amended to be worded as follows:

"The corporate capital is set at fifty five million one hundred and sixty thousand eight hundred and fifty euros sixty cents (EUR 55,160,850.60) represented by thirteen million four hundred and fifty three thousand eight hundred and sixty six (13,453,866) shares without nominal value."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 5,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

#### **Follows the french version**

L'an deux mille dix, le seize avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

#### **A COMPARU**

Maître Fabien Debroise, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg agissant en vertu des décisions prises par le Conseil d'Administration de Orco Property Group S.A. en date du 8 avril 2010. Un extrait de ces décisions

après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société Orco Property Group S.A. société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 44.996 (la "Société") a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 9 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 529. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 13 avril 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société, le capital social est fixé à quarante-neuf millions trois cent trente-huit mille huit cent cinquante euros soixante centimes (EUR 49.338.850,60) divisé en douze millions trente-trois mille huit cent soixante-six (12.033.866) actions sans valeur nominale.

La société a un capital autorisé de trois cent millions un euros et vingt centimes (EUR 300.000.001,20) par la création et l'émission de nouvelles actions sans valeur nominale portant les mêmes droits et privilèges que les actions déjà existantes.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé par les présentes à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital de la Société au montant total du capital autorisé en tout ou en partie et en temps qu'il appartiendra tel qu'il le déterminera et à accepter les souscriptions pour de telles actions endéans une période de cinq ans prenant fin le 8 juillet 2013.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être élargie suivant résolution des actionnaires en assemblée général, de la façon requise pour la modification des statuts de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelles.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre de telles actions durant la période de cinq ans susmentionnée sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions ci-dessus, le conseil d'administration de la Société prendra les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le conseil d'administration de la Société est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III. - Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a décidé en date du 8 avril 2010, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de cinq millions huit cent vingt-deux mille euros (EUR 5.822.000), par la création et l'émission de un million quatre cent vingt mille (1.420.000) actions nouvelles sans valeur nominale.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants en relation avec l'augmentation de capital qui précède.

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 8 avril 2010,

- un million (1.000.000) d'actions nouvelles chacune au pair de quatre euros et dix centimes (EUR 4,10) ont été souscrites par Lansdowne Capital S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, Grand Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B87091), par un apport en numéraire à la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) dont quatre millions cent mille euros (EUR 4.100.000) sont alloués au capital social de la Société et le reste, à savoir neuf cent mille euros (EUR 900.000) est alloué au compte de prime d'émission de la Société;

- vingt mille (20.000) actions nouvelles chacune au pair de quatre euros et dix centimes (EUR 4,10) ont été souscrites par Alandia Investments, une société civile, ayant son siège social à 29, rue Auguste Vacquerie, Paris, France (RCS Paris 511 927 220), par un apport en numéraire à la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000) dont quatre-vingt-deux mille euros (EUR 82.000) sont alloués au capital social de la Société et le reste, à savoir dix-huit mille euros (EUR 18.000) est alloué au compte de prime d'émission de la Société; et

- quatre cent mille (400.000) actions nouvelles chacune au pair de quatre euros et dix centimes (EUR 4,10) ont été souscrites par Neptune Invest S.à r.l., ayant son siège social à F-92086 Paris la Défense cedex, Tour Allianz Neptune, 20, place de Seine (RCS Nanterre 444 592 455), par un apport en numéraire à la Société d'un montant de deux millions euros (EUR 2.000.000) dont un million six cent quarante mille euros (EUR 1.640.000) sont alloués au capital social de la Société et le reste, à savoir trois cent soixante mille euros (EUR 360.000) est alloué au compte de prime d'émission de la Société;

La preuve du paiement ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Conformément à l'autorisation conférée au conseil d'administration de la Société par l'article 5 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration de la Société le 8 avril 2010, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinquante cinq millions cent soixante mille huit cent cinquante euros et soixante centimes (EUR 55.160.850,60) divisé en treize millions quatre cent cinquante trois mille huit cent soixante six (13.453.866) actions sans valeur nominale."

### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 5.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DEBROISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17613. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010061190/161.

(100060149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

#### **KBL Richelieu Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.900.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KBL RICHELIEU LUXEMBOURG*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061193/12.

(100060265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

#### **Clariden Leu (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.507.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLARIDEN LEU (LUX)*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061194/12.

(100060263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

#### **Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.950.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PRIVATE PLACEMENT FUND*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061195/12.

(100060262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

---

**Frentab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 114.758.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour FRENTAB S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061201/15.

(100060297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**Mindgate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 23, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 113.299.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061197/10.

(100060283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**Café-Brasserie SINDY, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 27, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 77.299.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061198/10.

(100060282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**Ecobuild s.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Vectura Sarl).**

Siège social: L-8812 Bigonville, 9, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 85.900.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Axel BRIX, cadre technico-commercial, né à Arlon (Belgique) le 6 janvier 1973, demeurant à L-8812 Bigonville, 9, rue des Romains,

détenteur de cinq cents (500) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "VECTURA SARL" (numéro d'identité 2002 24 01 107), avec siège social à L-8812 Bigonville, 9, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 85.900, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 767 du 21 mai 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 342 du 9 mars 2007 et en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2701 du 23 novembre 2007,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

## I. - Cession de parts sociales

Monsieur Axel BRIX, comparant, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cinq cents (500) parts sociales qu'il détient de la prédite société "VECTURA SARL" à Monsieur Laurence CROWLEY, gérant de société, né à Cork (Irlande) le 21 octobre 1968, demeurant à B-6767 Dampicourt, rue de Mathon, 16, ici présent et qui accepte.

Conformément à l'article 190, alinéa 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, la société "VECTURA SARL", ici représentée par son gérant unique Monsieur Axel BRIX, préqualifié, déclare accepter la présente cession de parts sociales.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Après la prédite cession, les cinq cents (500) parts sociales appartiennent pour la totalité à Monsieur Laurence CROWLEY, prénommé.

## II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Laurence CROWLEY, préqualifié, seul associé de la société "VECTURA SARL", a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide:

a) de modifier la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. 1<sup>ère</sup> phrase.** La société a pour objet l'entreprise de toitures et de couvertures de tous bâtiments ou constructions, ainsi que la pose de toutes charpentes."

b) d'insérer audit article 2 des statuts, un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties."

### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "ECOBUILD s.à r.l."

Suite à ce changement de dénomination, l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de ECOBUILD s.à r.l."

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Axel BRIX comme gérant unique de la société et lui donne décharge de son mandat.

### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Laurence CROWLEY, préqualifié, en qualité de gérant unique, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BRIX, CROWLEY, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 avril 2010. Relation: CAP/2010/1300. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 avril 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010061243/70.

(100060025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.